



**Service Animation de la Vie Sociale - Activités et animations des Espaces Intergénérationnels 2020-2021**  
**CESSION DU DROIT À L'IMAGE D'UNE PERSONNE MINEURE AU BENEFICE DE LA VILLE DE TROYES**

**Le projet municipal**

<b>Présentation du projet</b>	<p>Le service Animation de la vie sociale propose une offre d'activités et d'animations intergénérationnelles, favorisant le développement du lien social, de la citoyenneté, de la parentalité, de la prévention santé, du mieux-vivre ensemble, à destination de la famille, des jeunes, des adultes et des aînés dans les 6 quartiers de la commune.</p> <p>Afin d'en valoriser les activités auprès <b>des familles et habitants ou des partenaires institutionnels</b>, la Ville de Troyes souhaite pouvoir capter, fixer, enregistrer et diffuser l'image/la voix des enfants mineurs adhérents et inscrits dans les espaces intergénérationnels.</p> <p>Les prises de vue en plan large ou les enfants ne seront ni individualisées ni identifiables et ou ils apparaîtront de manière accessoire dans une vision d'ensemble seront privilégiées par les photographes de la Ville.</p> <p>La prise de vue en cadrage restreint d'un enfant, autorisée expressément par les titulaires de l'autorité parentale, sera occasionnelle et n'excèdera pas les limites du droit à l'information <b>des familles et habitants ou des partenaires institutionnels</b>.</p>
<b>Engagements de la Ville de Troyes</b>	<p>Conformément aux dispositions légales en vigueur, la Ville respectera les droits de la personne, l'enfant mineur étant une personne vulnérable.</p> <p>La captation, la diffusion de l'image/la voix du mineur, ainsi que les commentaires d'accompagnement ne porteront pas atteinte à sa dignité, à sa réputation, à son intégrité physique ou morale, ni à son état de santé...</p> <p>Aucune cession de l'image/la voix de l'enfant à des tiers ne pourra avoir lieu à l'initiative de la Ville.</p> <p>Toute exploitation, par la Ville de Troyes, autre que celle indiquée dans ce présent document, que ce soit titre gracieux ou onéreux, donnera lieu à une nouvelle autorisation de l'autorité parentale, y compris en cas de modification de l'enregistrement initial (notamment recadrage, transformation numérique, incorporation à d'autres éléments de communication, etc.).</p>
<b>Lieu(x) de la captation de l'image/la voix</b>	<p>L'image/la voix de l'enfant pourra être captée <b>à l'occasion des activités ou animations organisées dans les locaux des espaces intergénérationnels ou en extérieur</b>.</p>
<b>Durée de l'autorisation et de l'exploitation</b>	<p>L'image/la voix de l'enfant pourra être captée <b>durant toute la période d'adhésion</b>. À échéance, <b>ou en cas de non renouvellement de l'adhésion</b> les enregistrements de l'image/la voix du mineur en cadrage restreint ne pourront plus être exploités et seront détruits. S'il y a lieu et lorsque cela est techniquement possible, ils seront retirés des comptes de réseaux sociaux de la Ville.</p>
<b>Territoire de diffusion</b>	<p>Territoire communal / territoire intercommunal / territoire départemental / France / Monde</p>
<b>Support de diffusion numérique ou imprimé</b>	<p><i>Site internet Ville de Troyes / Intranet Ville de Troyes (accès par authentification) / Comptes de réseaux sociaux Ville de Troyes et espaces intergénérationnels Facebook, Twitter, YouTube / Journal municipal Press'Troyes / Journal interne Ville de Troyes / Rapport d'activité / Dossier à l'appui de financement contractualisé / Livret d'accueil / Petit journal d'information aux familles</i></p>
<b>Type d'exploitation</b>	<p>Exploitation à but non lucratif</p>

## Autorisation des titulaires de l'autorité parentale

La cession du droit à l'image d'un mineur est un acte non-usuel d'éducation qui fait l'objet de l'autorisation conjointe des titulaires de l'autorité parentale comme stipulé ci-dessous :

<b>Je soussigné(e) :</b> <b>NOM :</b> _____ <b>PRENOM :</b> _____ <b>Demeurant :</b> _____ _____ _____ <b>Investi (e) (s) de l'autorité parentale sur le / la mineur(e) de moins de 18 ans :</b> <b>NOM :</b> _____ <b>PRENOM :</b> _____ <b>NÉ (E) LE :</b> _____ <b>Demeurant :</b> _____ _____ _____	<b>Je soussigné(e) :</b> <b>NOM :</b> _____ <b>PRENOM :</b> _____ <b>Demeurant :</b> _____ _____ _____ <b>Investi (e) (s) de l'autorité parentale sur le / la mineur(e) de moins de 18 ans :</b> <b>NOM :</b> _____ <b>PRENOM :</b> _____ <b>NÉ (E) LE :</b> _____ <b>Demeurant :</b> _____ _____ _____
--	--

**Avons pris connaissance des modalités d'exploitations de l'image du mineur décrites ci-dessus.**

Certifions avoir fourni au mineur les explications adaptées à son âge et s'être assurés, autant que possible, compte-tenu de son âge et de sa compréhension, de son adhésion à cette autorisation.

**Autorisons à titre gracieux et exclusif**, la captation, la fixation, l'enregistrement, la reproduction et la diffusion de l'image et/ou de la voix sur laquelle le mineur pourrait apparaître de manière individualisée ou identifiable **durant toute la période d'adhésion**, dans le respect du contexte et objectifs du projet municipal précisés ci-dessus. Cette autorisation exclut toute autre utilisation, notamment dans un but commercial ou publicitaire.

Elle est consentie avec les réserves suivantes :

Floutage du visage (\*)

Image de groupe exclusivement (\*)

Pas de mention du nom (\*)

Pas de mention du prénom (\*)

(\*) mentions à cocher ou rayer

**Nous garantissons que le mineur n'est pas lié par un contrat d'exclusivité relatif à l'utilisation de son image, de sa voix, ou de son nom.**

**REFUSONS la captation, la fixation, l'enregistrement, la reproduction et la diffusion de l'image et/ou de la voix sur lesquels le mineur pourrait apparaître de manière individualisée ou identifiable**

Date et signature

Date et signature

*En cas d'inexécution par l'une ou l'autre des parties de l'une des quelconques obligations prévues au présent contrat, et si dans le délai de 15 (quinze) jours après la présentation d'une lettre recommandée avec accusé de réception, la mise en demeure de s'exécuter est restée infructueuse, le contrat sera résilié de plein droit sans formalité judiciaire et sans préjudice de tous dommages et intérêts aux torts exclusifs de la partie défaillante. En cas de litige portant sur l'interprétation ou l'application de la présente convention, les parties conviennent de s'en remettre à l'appréciation du Tribunal administratif de Châlons-en-Champagne, après épuisement des voies de recours amiables.*

*Les informations recueillies sur ce formulaire sont enregistrées dans un fichier informatisé (et/ou papier) par la Ville de Troyes en vue d'une gestion par le service. Elles seront conservées pendant un an après échéance puis détruites. Conformément au Règlement européen sur la Protection des Données (RGPD), vous pouvez exercer vos droits (accès, information, opposition, rectification, effacement, limitation, portabilité) en contactant : la Déléguée à la Protection des Données, Mairie de Troyes, Place Alexandre Israël, 10000 Troyes ou [dpdvdf@ville-troyes.fr](mailto:dpdvdf@ville-troyes.fr) ou en introduisant une réclamation auprès de la CNIL.*